

Le personnel des secteurs public et privé sous contrat rémunéré par le ministère de l'Éducation nationale – soit environ un million de personnes en janvier 2009 – est composé de 87 % d'enseignants. Parmi ces 860 000 enseignants des premier et second degrés, 83,5 % exercent dans le secteur public et 16,5 % dans le secteur privé sous contrat.

Les quatre cinquièmes des 130 000 personnels non enseignants sont directement liés à l'enseignement scolaire en appartenant à des corps de personnel de direction, d'inspection, de santé, d'action sociale, et en assurant des fonctions administratives, d'encadrement pédagogique, de vie scolaire et d'assistance éducative.

Sur l'ensemble du personnel, sept agents sur dix sont des femmes et elles occupent la quasi-totalité des postes de la filière santé ou de la filière administrative.

L'âge moyen des personnels reste stable, entre 42 et 43 ans.

Le traitement brut des agents, calculé à partir des grilles indiciaires de rémunération sur la base de l'activité principale, est très différent selon les corps, les fonctions, les secteurs et les catégories.

Le personnel du secteur scolaire du ministère de l'Éducation nationale en janvier 2009

En janvier 2009, les 985 600 personnes rémunérées par le ministère de l'Éducation nationale – hors personnels rémunérés au titre des « Formations supérieures et recherche universitaire », de la « Vie étudiante » et personnels en établissement de formation (formateurs, enseignants-stagiaires et non-enseignants) – exercent, pour 86 % d'entre elles, dans le secteur public avec un effectif de 843 900 agents, et 141 700 enseignent dans les classes sous contrat des établissements privés.

Parmi les effectifs du secteur public, 38 % enseignent dans le premier degré, 47 % dans le second degré, 7 % sont non-enseignants dans le second degré, 5 % participent à la vie de l'élève et 3 % appartiennent au programme soutien¹. Parmi les enseignants du secteur privé, 33 % exercent dans le premier degré et 67 % dans le second².

Dans le premier degré, les professeurs des écoles représentent 96 % des enseignants dans le secteur public et 85 % dans le secteur privé sous contrat. Dans le second degré, les professeurs certifiés et corps assimilés dominent avec 63 % des enseignants dans le secteur public et 60 % dans le privé, les professeurs de lycée professionnel représentent 15 % et 11 % selon les secteurs, les professeurs agrégés 12 % dans le public et 3 % dans le privé.

Les professeurs dans l'enseignement public sont, en grande partie, des titulaires

et 85 % des enseignants dans le privé sont payés sur des échelles de rémunération de titulaires (voir tableau p. 2).

Sept agents sur dix sont des femmes

Les femmes sont très présentes en milieu scolaire, 69 % dans le secteur public (enseignantes et non-enseignantes) et 74 % dans l'enseignement privé sous contrat. Elles sont proportionnellement plus nombreuses dans le système éducatif que parmi la population active (47 % en 2007 – données INSEE).

Sur dix enseignants, on comptabilise neuf enseignantes et un enseignant dans le premier degré privé ; huit femmes et deux hommes dans le premier degré public. Dans le second degré, elles sont plus nombreuses

¹. Les personnels non enseignants rémunérés sur les programmes scolaires publics sont essentiellement des personnels d'inspection au niveau du premier degré, au niveau du second degré des personnels de direction d'établissement, d'orientation, d'administration, de laboratoire. Au titre du programme « vie de l'élève » sont rémunérés les conseillers principaux d'éducation, les surveillants et assistants d'éducation, les personnels médicaux et sociaux. Au titre du programme « soutien de la politique de l'éducation nationale » sont rémunérés des personnels d'encadrement supérieur, des personnels administratifs et techniques.

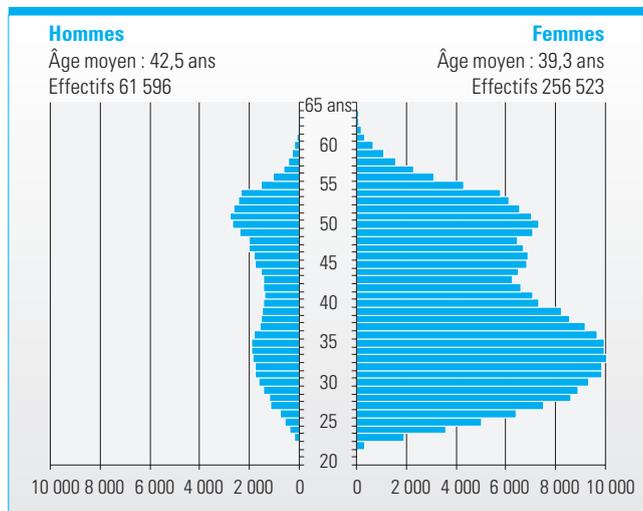
². Les enseignants du secteur privé sous contrat sont des maîtres contractuels pour les enseignants payés sur des échelles de rémunération d'enseignants titulaires (professeurs des écoles, certifiés...) et des maîtres délégués pour les enseignants payés sur des échelles de rémunération d'enseignants non titulaires (maîtres auxiliaires...).

Les enseignants du premier degré et du second degré dans les secteurs public et privé au 31 janvier 2009
France métropolitaine + DOM

	Premier degré						Second degré						Total Effectif
	Effectif	Âge moyen	Moins de 30 ans	50 ans et plus	% de femmes	% temps partiel	Effectif	Âge moyen	Moins de 30 ans	50 ans et plus	% de femmes	% temps partiel	
Professeurs des écoles	308 797	39,9	15,5	20,7	81,4	11,5	9 322	41,0	13,4	24,9	54,5	3,6	318 119
Instituteurs	12 504	45,8	-	23,4	77,5	15,9	154	46,4	-	27,3	53,2	6,5	12 658
Professeurs chaire supérieure	-	-	-	-	-	-	2 119	53,5	-	74,9	31,5	0,3	2 119
Professeurs agrégés	31	50,3	-	54,8	41,9	-	47 577	43,9	7,8	34,3	50,7	7,0	47 608
Professeurs certifiés et assimilés	108	48,9	3,7	56,5	58,3	4,6	247 195	42,3	11,6	28,8	61,7	10,9	247 303
Professeurs de lycée professionnel	4	47,8	-	50,0	100,0	-	61 039	44,5	4,8	34,7	48,5	6,5	61 043
Adjoints et chargés d'ens. (EPS)	-	-	-	-	-	-	2 534	53,6	-	80,2	47,8	8,9	2 534
Professeurs d'ens. gén. de collège	-	-	-	-	-	-	7 663	56,0	-	94,5	57,2	16,5	7 663
Total titulaires public	321 444	40,1	14,9	20,8	81,3	11,7	377 603	43,2	9,7	32,3	57,7	9,6	699 047
Instituteurs suppléants	271	33,3	39,9	7,0	75,6	11,4	-	-	-	-	-	-	271
Maîtres auxiliaires	-	-	-	-	-	-	2 383	47,1	0,1	35,3	59,0	9,9	2 383
Contractuels	24	39,8	16,7	20,8	100,0	33,3	13 874	38,0	18,7	12,8	52,5	24,0	13 898
Total non-titulaires public	295	33,8	38,0	8,1	77,6	13,2	16 257	39,3	16,0	16,1	53,4	22,0	16 552
Total enseignants du public	321 739	40,1	15,0	20,8	81,3	11,7	393 860	43,1	9,9	31,6	57,5	10,1	715 599
Enseignants du secteur privé sous contrat													
Professeurs des écoles	39 375	42,5	12,4	28,0	90,9	12,3	934	55,3	0,1	89,5	63,8	15,2	40 309
Instituteurs	1 459	42,3	1,2	18,5	92,7	20,8	19	50,6	-	52,6	68,4	36,8	1 478
Professeurs chaire supérieure	-	-	-	-	-	-	56	55,4	-	82,1	25,0	1,8	56
Professeurs agrégés	-	-	-	-	-	-	3 249	47,9	1,9	48,5	45,8	6,3	3 249
Professeurs certifiés et assimilés	16	49,1	-	56,3	93,8	0,0	56 848	45,4	6,5	40,7	67,3	15,8	56 864
Professeurs de lycée professionnel	10	37,5	30,0	10,0	70,0	10,0	10 120	45,8	3,0	38,0	61,3	11,9	10 130
Adjoints et chargés d'ens. (EPS)	-	-	-	-	-	-	8 063	46,9	-	39,0	70,9	21,4	8 063
Professeurs d'ens. gén. de collège	1	38,0	-	-	100,0	0,0	193	58,0	-	97,4	51,3	23,8	194
Échelle de titulaires	40 861	42,5	12,0	27,7	91,0	12,6	79 482	45,9	5,1	41,3	65,9	15,5	120 343
Instituteurs suppléants	5 279	33,2	37,4	4,0	90,7	36,1	2	37,0	-	-	100,0	0,0	5 281
Maîtres auxiliaires	-	-	-	-	-	-	16 019	36,9	24,7	12,3	65,0	47,5	16 019
Contractuels	-	-	-	-	-	-	18	43,8	-	22,2	72,2	16,7	18
Échelle de non-titulaires	5 279	33,2	37,4	4,0	90,7	36,1	16 039	36,9	24,7	12,3	65,0	47,5	21 318
Total privé sous contrat	46 140	41,4	14,9	25,0	90,9	15,3	95 521	44,4	8,4	36,4	65,7	20,8	141 661

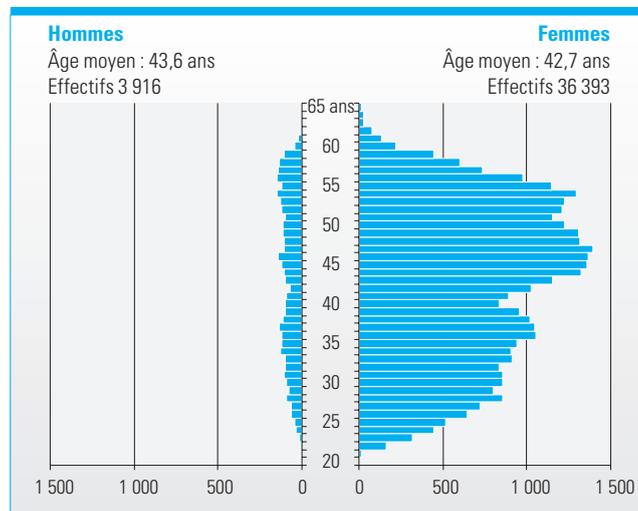
Source et champ : fichiers de paie de janvier 2009, France métropolitaine + DOM

GRAPHIQUE 1 – Les professeurs des écoles, secteur public – 31-1-2009



Source : MEN-DEPP

Les professeurs des écoles, secteur privé – 31-1-2009



Source : MEN-DEPP

dans l'enseignement privé : 66 %, soit 8 points de plus que dans le public.

76 % des personnels non enseignants sont des femmes. On en compte davantage parmi les agents de catégorie C (87 %) et B (86 %) que parmi l'ensemble des personnels de catégorie A (58 %) ou parmi les personnels d'encadrement (43 %). Elles sont très présentes dans la filière santé (96 %) et dans la filière administrative (secrétaires 84 % ou adjoints 93 %).

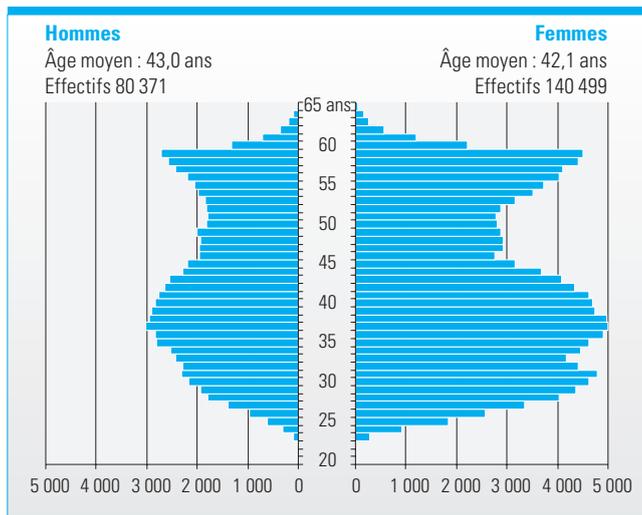
29 % des effectifs ont 50 ans et plus

Sur une période de dix ans, l'âge moyen des personnels reste compris entre 42 et 43 ans. En janvier 2009, l'âge moyen de l'ensemble des personnels public et privé est de 42,4 ans, allant de 41,8 ans pour les enseignants du public à 43,4 ans pour les enseignants du privé et jusqu'à 44,6 ans

pour les autres personnels. Les hommes ont, en moyenne, presque 44 ans, soit deux années de plus que les femmes.

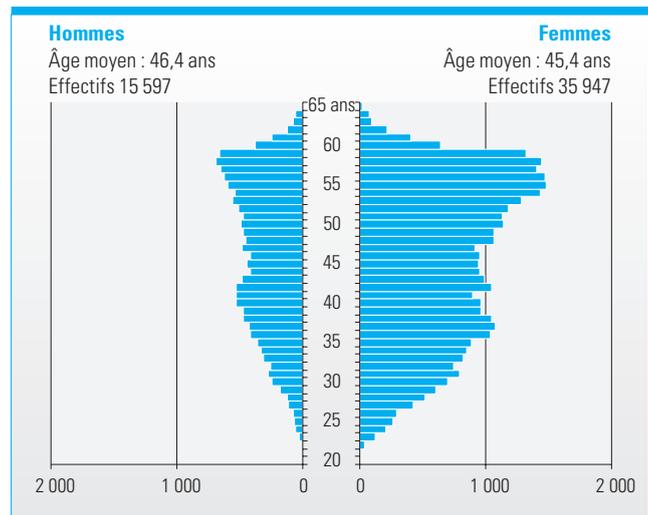
60 % des agents du secteur public et 57 % des enseignants du secteur privé ont de 30 à 49 ans. Plus de 28 % dans le public et presque 33 % dans le privé ont 50 ans et plus. Dans cette dernière tranche d'âge, les hommes sont proportionnellement beaucoup plus nombreux que les femmes (34 % contre 26 %) avec des répartitions

GRAPHIQUE 2 – Les professeurs certifiés, secteur public – 31-1-2009



Source : MEN-DEPP

Les professeurs certifiés, secteur privé – 31-1-2009



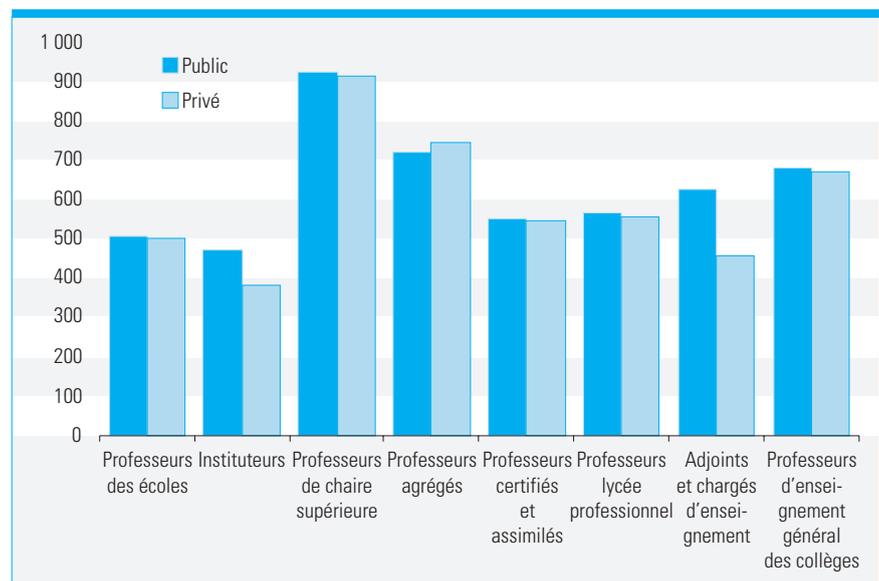
Source : MEN-DEPP

pratiquement identiques entre public et privé. Le ratio des personnels âgés de 50 ans et plus sur les moins de 30 ans permet de constater que la proportion d'hommes dans cette tranche d'âge est deux fois plus importante que la proportion de femmes (4 hommes et 1,9 femme dans le public pour 4,4 hommes et 2,8 femmes dans le privé). Pour l'ensemble des enseignants du secteur scolaire, l'âge moyen est de 41,8 ans dans le public et de 43,4 ans dans le privé. Plus de deux années séparent hommes et femmes enseignants du public (43,4 ans contre 41 ans) et plus d'un an les sépare dans le secteur privé (44,3 contre 43,1 ans). Pour les corps dominants – les professeurs des écoles dans le premier degré et les certifiés dans le second degré – la représentation des pyramides des âges permet de mettre en évidence des différences hommes/femmes et des écarts public/privé. Les femmes, professeurs des écoles, ont à peine plus de 39 ans dans le secteur public, soit 3,4 ans de moins que dans le secteur privé sous contrat. Les deux pyramides ont des allures très différentes, globalement inversées côté féminin, avec des effectifs plus importants et plus jeunes dans le secteur public, des effectifs plus importants et plus âgés dans le secteur privé. Quatre enseignantes sur dix dans le public ont de 28 à 38 ans, mais presque quatre sur dix dans le privé ont de 44 à 54 ans, traduisant des intégrations dans le corps des professeurs des écoles plus tardives. Dans le secteur public, la courbe des hommes est plus marquée de 45 à 55 ans,

ces derniers étant peu nombreux et plus âgés. Les classes d'âges importantes (de 2 400 à 2 700 individus) se situent entre 49 et 54 ans, résultat du vieillissement d'un recrutement passé et non renouvelé. Il y avait plus de 3 000 enseignants par tranche d'âge de 30 à 33 ans il y a vingt ans, contre 1 700 à 1 900 actuellement. À partir de 1995, on enregistre une diminution régulière des effectifs masculins (graphique 1). La répartition hommes/femmes parmi les professeurs certifiés est un peu plus équilibrée, du moins dans le secteur public. Les femmes représentent 69,7 % des professeurs certifiés du privé et ont, en moyenne, 45,7 ans. Elles représentent 63,6 % des certifiés du public et ont en moyenne trois ans de moins (42,4 ans).

Les enseignantes jeunes (moins de 30 ans) sont peu nombreuses. 50 % des femmes certifiées dans le public et 40 % dans le privé ont de 30 à 45 ans. L'allure irrégulière de ces pyramides et la proportion importante de femmes dans les tranches d'âge élevé est le résultat d'un recrutement fort avant le début des années 90, puis d'un ralentissement et du vieillissement des enseignantes en poste. L'âge moyen en janvier 1987 était inférieur à 40 ans (39,6 ans) pour plus de 42 ans et demi actuellement. Le nombre d'agents était supérieur à 11 000 pour les enseignantes du second degré dans la tranche la plus importante, soit un effectif 1,5 fois supérieur à celui de la tranche d'âge actuellement la plus importante (7 500 enseignantes). On assiste

GRAPHIQUE 3 – Indice moyen par corps – Comparaison public - privé



Source : MEN-DEPP

à une augmentation sensible des effectifs jeunes à partir de 1993 qui a contribué à modifier la base de la pyramide, du moins dans le secteur public (graphique 2).

Parmi les personnels exerçant d'autres fonctions que l'enseignement, l'âge moyen est de 44 ans, avec des amplitudes importantes entre les corps de personnel ; onze années séparent les attachés d'administration (46,6 ans) et les inspecteurs généraux (57,7 ans), huit années séparent les personnels de direction d'établissement (50,7 ans) des conseillers principaux d'éducation (42,7 ans). Parmi les non-titulaires, les personnels de surveillance et d'assistance éducative sont les plus jeunes dans une tranche d'âge de 29 à 32 ans.

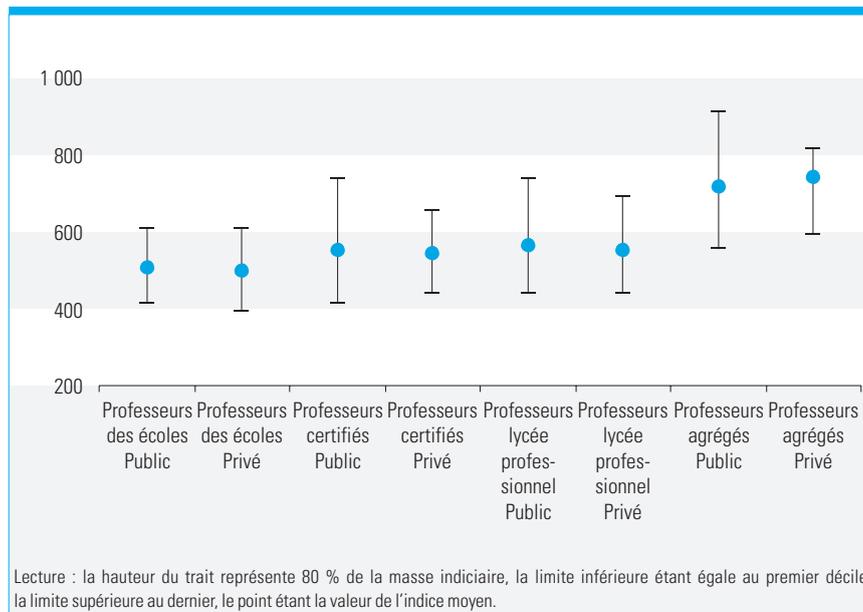
Indices de rémunération, base du traitement

Le traitement mensuel brut moyen d'un agent titulaire au niveau de l'enseignement scolaire public (enseignants et autres personnels pour l'année scolaire 2008-2009) est de 2 446 €, compte tenu de la valeur du point d'indice de 4,6073 € au 1^{er} juillet 2009. Il correspond à un indice moyen de 531 points. Ce traitement est brut, il exclut les prestations diverses, primes et indemnités. Les grilles indiciaires sur lesquelles se positionnent les agents sont très variables d'un corps à l'autre avec des amplitudes différentes.

Pour l'ensemble des enseignants titulaires dans le public, 60 % des enseignants se situent en dessous de l'indice moyen de 545 ; dans le secteur privé, 48 % des enseignants payés sur des échelles de rémunération de titulaires se situent en dessous de l'indice moyen de 530. Il y a peu de différences public-privé entre les indices moyens de chaque corps, les écarts se situant au niveau des indices les plus élevés.

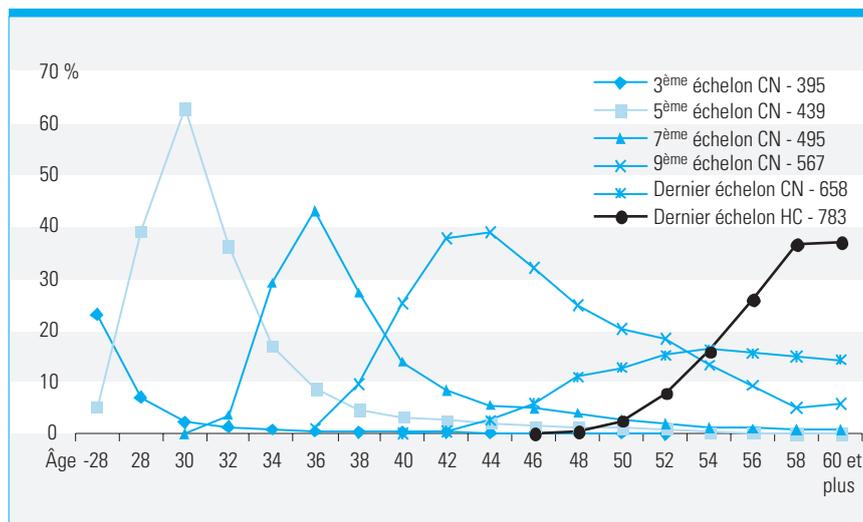
Dans le secteur public, plus de 200 points séparent l'indice moyen des professeurs des écoles (508) de celui des professeurs agrégés (719), les professeurs certifiés et les PLP ont des indices moyens qui varient de 553 et de 567 (graphique 3). Mais ces indices moyens masquent les amplitudes liées à chacune des catégories

GRAPHIQUE 4 – Indices de rémunération des enseignants au 31 janvier 2009



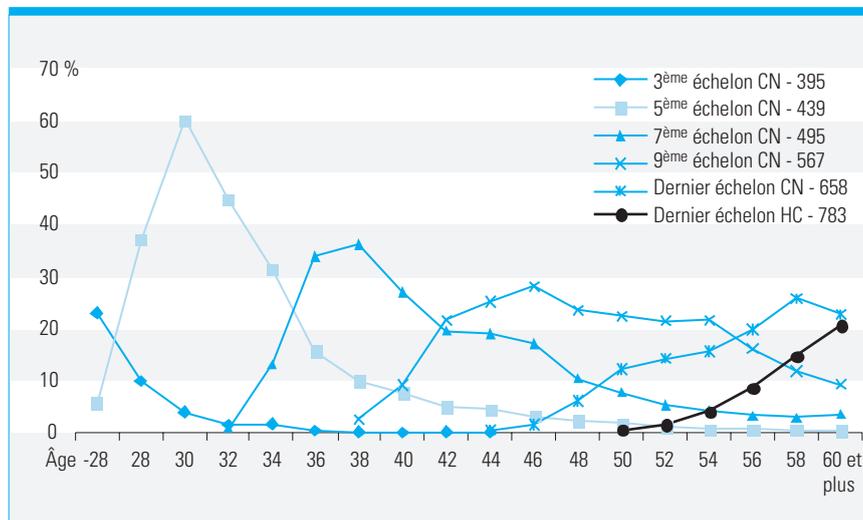
Source : MEN-DEPP

GRAPHIQUE 5a – Les professeurs certifiés du secteur public



Source : MEN-DEPP

GRAPHIQUE 5b – Les professeurs certifiés du secteur privé



Source : MEN-DEPP

de personnel, reflète des possibilités d'avancement dans chaque corps et des différences de carrières entre enseignants du secteur public ou du secteur privé sous contrat.

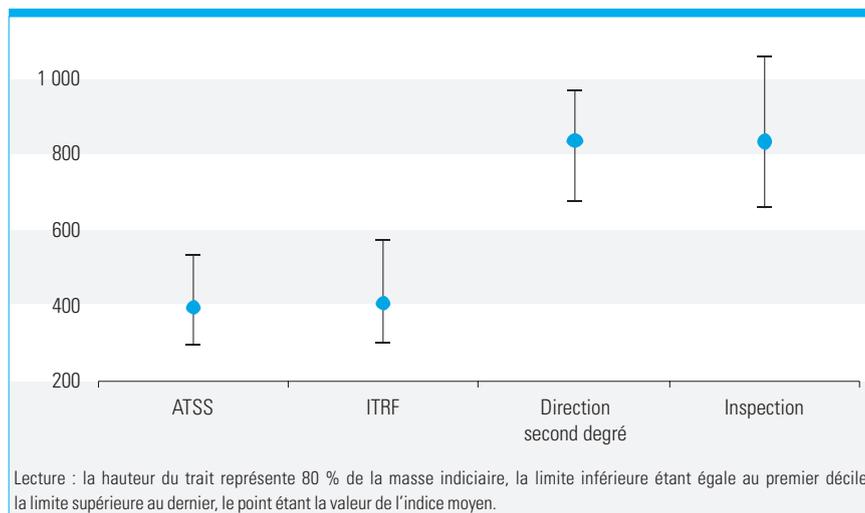
Plus de 200 points séparent le premier et le dernier décile pour les professeurs des écoles. On constate plus de 300 points d'amplitude pour les professeurs certifiés et les professeurs de lycée professionnel du public contre 200 à 250 points pour ceux du privé. Dans les 80 % de la masse indiciaire représentée dans le graphique 4, l'écart constaté est important entre les secteurs public et privé pour les professeurs agrégés : 362 points d'indice dans le public et 228 dans le privé.

Si les grilles de rémunération des professeurs certifiés sont identiques entre public et privé, les changements d'échelon ne se font pas au même rythme entre les deux secteurs, les passages étant plus longs dans le secteur privé.

Le détail de la répartition selon l'âge et l'échelon pour les professeurs certifiés montre que si 60 % des enseignants du public et du privé âgés de 30 ans sont au 5^{ème} échelon (indice 439), à 40 ans, 48 % des enseignants du public et seulement 35 % du privé sont au 8^{ème} échelon (indice 531). Le dernier échelon de la classe normale (11^{ème} échelon, indice 658) est atteint à 54 ans par 16,4 % des certifiés du public et par 15,8 % des certifiés du privé. Au-delà de cet âge, les certifiés du public passent plus souvent en hors classe, 37 % atteignent le dernier échelon (le 7^{ème} échelon à l'indice 783) à 60 ans et plus, contre seulement 20,7 % des certifiés dans le privé (*graphique 5*).

Parmi les personnels non enseignants, les indices moyens des personnels administratifs, techniques, de santé ou sociaux (ATSS) et des ingénieurs, des techniciens de recherche et formation (ITRF) sont proches de 400 points, ceux des personnels de direction et d'inspection sont supérieurs à 830 points. Pour les personnels d'inspection, 400 points séparent le premier et le dernier décile (*graphique 6*).

GRAPHIQUE 6 – Indices de rémunération des autres personnels



Source : MEN-DEPP

Les personnels non enseignants ont des fonctions très diverses

En janvier 2009, 128 313 agents assument au titre de l'enseignement scolaire des fonctions administratives, techniques, d'encadrement, d'éducation, d'orientation, de surveillance et d'assistance éducative. 57 % de ces personnels sont des personnels administratifs, techniques, de service et de santé (ATSS), dont 43 % appartiennent à la catégorie C en tant qu'adjoint administratif ou adjoint technique de laboratoire. Dans la catégorie A, sept agents sur dix sont attachés d'administration. Les trois cinquièmes des personnels de la filière santé sont des infirmiers et plus d'un cinquième est assistant de service social.

Par rapport à l'ensemble des non-enseignants, un agent sur dix est un personnel de direction d'établissement du second degré (13 200), un sur onze est conseiller principal d'éducation (12 000). Globalement, ce type de personnel de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation représente 41 % des non-enseignants.

La diminution des personnels de surveillance rémunérés sur crédit d'état est partiellement compensée par le recrutement de 62 300 assistants d'éducation et de 5 200 assistants pédagogiques rémunérés sur crédits d'établissement.

Claude Malègue, DEPP A2

Sources, définitions et méthodologie

Source. Les données de cette Note résultent de l'exploitation statistique en janvier 2009 d'une extraction de l'Infocentre « POLCA » (pilotage opérationnel de la LOLF en administration centrale et en académies), en remplacement de l'enquête académique masse indiciaire (EMI), alimenté par différentes sources, dont les bulletins de salaire.

Champ. Le personnel recensé est le personnel en activité, rémunéré au titre du ministère de l'Éducation nationale pour l'enseignement scolaire. Ne sont pas pris en compte les personnels rémunérés sur les programmes de l'enseignement supérieur, les enseignants des établissements privés hors contrat et les personnels appartenant à certains établissements publics sous tutelle du ministère (ONISEP, CNDP, CEREQ, etc.). Les personnels « Jeunesse et Sport » et « Recherche » sont également exclus du champ.

